

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 FEVRIER 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-01-12 – EMPLOI (8.6) - CANDIDATURE AU DISPOSITIF ACCOR DE LA RÉGION GRAND-EST

DATE DE CONVOCATION : 20 FEVRIER 2025

DATE DE PUBLICATION : 04 MARS 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (départ à compter de la 2025.01.10), DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline à compter de la 2025.01.07), HEYOB Olivier (ayant la procuration de COLIN Xavier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), CAULE Emeline (départ à compter de la 2025.01.07), FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	BONNIN Pierre, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	60 présents du début à la 2025-01-06. 59 présents de la 2025-01-07 à la 2025-01-09. 58 présents de la 2025-01-10 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2025-01-09. 65 votants de la 2025-01-10 à la fin.

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique et à l'attractivité du territoire, la communauté de communes Terres Toulaises souhaite s'engager dans le dispositif ACCOR (Accompagnement des Commerces en Ruralité) porté par la Région Grand Est.

Intégré dans le « Pacte pour les Ruralités » ce dispositif vise à accompagner et soutenir les commerces locaux, sur l'ensemble des 41 communes, dans leur développement, leur modernisation et leur adaptation aux enjeux économiques et environnementaux. Il permet notamment de soutenir :

- L'embellissement des locaux commerciaux en second œuvre
- Les travaux de rénovation de devanture commerciale
- L'acquisition d'outillage et d'équipement spécifique à l'activité commerciale
- L'acquisition de véhicules d'ateliers de tournées ou dédiés

L'objectif est de favoriser l'implantation et le développement des entreprises du territoire, en mettant en place un partenariat efficace entre la Région Grand Est et la communauté de communes Terres Toulaises.

La convention entre la Région Grand Est et la communauté de communes Terres Toulaises sera établie pour une durée de trois ans (2025-2028) et définira les engagements réciproques des deux parties pour la mise en œuvre du dispositif ACCOR.

Bénéficiaires : les personnes physiques et morales de droit privé (hors autoentrepreneur) justifiant d'une inscription au registre du commerce et des sociétés (Kbis) ou au répertoire des métiers (D1)

Projets éligibles : les investissements non productifs dans le cadre d'une création/reprise, du maintien ou du développement de l'activité commerciale afin d'embellir, de rénover ou de moderniser le local dédié à l'accueil du public.

Nature et montant de l'aide : l'accompagnement se fera par un co-financement à part égale de la Région Grand-Est et de la communauté de communes Terres Toulaises, ne dépassant pas 50 % des dépenses éligibles HT du projet d'investissement de l'entreprise.

- Plancher de subvention 1 000 €
- Plafond de subvention 5 000 €

Le budget pour la première année est fixé à 40 000€, le montant pourra être réévalué chaque année en fonction du nombre de demandes reçues.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Autoriser monsieur le Président à solliciter l'accompagnement financier de la Région Grand-Est et à signer la convention afférente au dispositif ACCOR;**
- **Inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans le budget primitif 2025**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX